

Budget des dotations pour l'exercice 1902.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 4 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat fr.	235,000 »	235,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants fr.	1,136,079 34	1,136,079 34
CHAPITRE IV. — COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la Cour fr.	77,700 »	375,650 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux	264,600 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	25,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif.)	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheu- reuse	1,600 »	
Art. 10. Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500 »	
Total du budget des dotations. . fr.		5,244,679 34

139. — 22 mai 1902. — Loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et des régularisations à des budgets de l'exercice 1901 (1). (Monit. du 25 mai 1902.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

I. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 1^{er}. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1901, des crédits supplémentaires montant à la somme de dix millions sept cent cinquante-huit mille cent deux francs quarante-sept centimes (10,758,102 fr. 47 c.), à affecter au paye-

ment de créances se rapportant à des exercices périmés (1897 et antérieurs) et à des exercices clos (1898, 1899 et 1900), ainsi qu'au payement de dépenses afférentes à l'exercice 1901.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont répartis conformément au tableau A annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la dette publique fr.	2,146,782 13
Pour le budget de la justice . . .	210,033 96
Pour le budget des affaires étrangères	168,800 »
Pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique	58,733 63
Pour le budget de l'agriculture . .	534,535 »
Pour le budget de l'industrie et du travail	700,000 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes	5,643,433 20
Pour le budget de la guerre . . .	358,200 »
Pour le budget de la gendarmerie .	182,000 »
Pour le budget des finances et des travaux publics	755,580 55
Ensemble . . . fr.	40,758,102 47

(1) Session de 1901-1902.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 110. Séance du 9 avril 1902, p. 325 à 328. Rapport, n° 135. Séance du 25 avril 1902.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 mai 1902, p. 1379 à 1381.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 82. Rapport, n° 76. Réunion du 7 mai 1902.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 16 mai 1902, p. 393 à 395 et 403.

Art. 2. Le crédit de l'article 117 (Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires), du budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1901 est augmenté d'une somme de un million de francs (fr. 1,000,000).

II. — TRANSFERTS.

Art. 3. Sont autorisés, à concurrence d'une somme de six cent nonante-six mille deux cent trente-cinq francs nonante centimes (696,235 fr. 90 c.), les transferts à des budgets de l'exercice 1901 détaillés au tableau B annexé à la présente loi et répartis par budget ainsi qu'il suit :

Pour le budget de la justice . . . fr.	476,100 »
Pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique.	24,291 60
Pour le budget de l'industrie et du travail	3,000 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes	87,560 »
Pour le budget de la guerre.	405,284 30
Ensemble. . . fr.	696,235 90

III. — RÉGULARISATIONS.

Art. 4. Le ministre de la justice est autorisé à imputer sur l'article 18 du budget de son département pour l'exercice de 1901 (Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de la police, etc.), une somme de douze mille francs (12,000 francs), montant de diverses créances arriérées se rapportant aux exercices 1900 et antérieurs.

Art. 5. Le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1901 :

1° A charge de l'article 3 (fournitures de bureau, etc.), deux créances se rapportant à l'exercice 1900, l'une d'une somme de quarante-cinq francs (45 francs) due à un fournisseur, l'autre d'une somme de six francs soixante-dix centimes (6 fr. 70 c.) restant due à l'administration des chemins de fer pour transports effectués pour compte du département;

2° A charge de l'article 25 (Confection et

distribution du papier électoral à fournir par l'Etat, etc.), une somme de trente-trois francs (33 francs) due pour déplacements effectués lors des élections législatives du 27 mai 1900;

3° A charge de l'article 27 (Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc.), une somme de douze francs (12 francs) due à un médecin pour vacation en 1900;

4° A charge de l'article 77 (Matériel des sections normales d'enseignement moyen, etc.), une somme de cent quatre-vingt-quatre francs quatre-vingt-trois centimes (184 fr. 83 c.) restant due pour frais de chauffage, etc., des locaux de la section normale moyenne de Bruxelles pendant l'année 1900;

5° A charge de l'article 87 (Traitements de disponibilité, etc.), une somme de cent vingt-deux francs vingt-cinq centimes (122 fr. 25 c.) due à une régente d'école moyenne en disponibilité à titre de traitement d'attente pour le mois de décembre 1900;

6° A charge de l'article 88 (Publication d'ouvrage classiques, etc.), une somme de cinq cent quatre francs (504 francs) due pour 63 abonnements à une publication périodique (année 1900-1901);

7° A charge de l'article 94 (Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. — Traitements de disponibilité, etc.), une somme de cent soixante-deux francs (162 francs) due à un directeur d'école normale à titre de traitement d'attente pour l'année 1900.

Art. 6. Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1901 :

1° A charge de l'article 36 (Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes), une somme de cinq cent quarante et un francs soixante-six centimes (541 fr. 66 c.) due au sieur Niser, A.-A., facteur rural des postes pensionné, à Mons, pour traitement complémentaire du 1^{er} septembre 1889 au 30 novembre 1890;

2° A charge de l'article 39 (Indemnités et remboursements du chef des dépôts, etc., confiés à la poste), une somme de neuf cent quarante - six francs dix centimes (946 fr. 10 c.), à titre de remboursement au comptable du bureau des postes de Bruxelles (centre) de diverses indemnités allouées pour encaissements frauduleux de mandats et bons de poste, pendant les années 1900 et antérieures;

3° A charge de l'article 54 (Pensions, etc.), une somme de dix francs nonante et un centimes (10 fr. 91 c.) due au même sieur Niser pour complément du premier terme de sa pension, révisée par arrêté royal du 3 février 1902.

Art. 7. Le ministre des finances et des travaux publics est autorisé à imputer :

1° A charge de l'article 50 (Palais du Cinquantenaire. — Aile gauche : Construction et appropriations) du budget de son département pour l'exercice 1901, deux créances se rapportant à l'exercice 1899, l'une de mille cent sept francs cinquante-cinq centimes (1,107 fr. 55 c.), l'autre de trente-huit francs septante-six centimes (38 fr. 76 c.), représentant respectivement le prix de travaux supplémentaires et les honoraires de l'architecte;

2° A charge de l'article 7 (Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, etc.) du budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1901, une somme de six cent monante-quatre francs soixante-trois centimes (694 fr. 63 c.), représentant des créances arriérées.

IV — DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 8. Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur les crédits mis à sa disposition par le budget des recettes et des dépenses extraordinaires :

1° Une somme de neuf cent dix-huit francs (918 francs) représentant les honoraires dus à M. Jos. Van Riel, d'Anvers, pour avoir procédé à l'évaluation d'immeubles acquis en 1891, 1894 et 1895, pour l'aménagement

des stations d'Anvers-Est et d'Anvers-Sud;

2° Une somme de cent nonante-six francs nonante-deux centimes (196 fr. 92 c.) due à M. Liefmans, avocat-avoué à Audenarde, pour avoir occupé, en 1893, dans des instances en expropriation d'immeubles pour l'aménagement de la station de Leupegthem;

3° Une somme de soixante francs (60 fr.) due à M. Bersez, receveur de l'enregistrement à Assche, pour vacations, en 1895 et 1896, en vue de l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de la station de Molhem;

4° Une somme de cinquante-deux francs quatre-vingt-six centimes (52 fr. 86 c.) due à M^{me} Antoinette Bodson, veuve Amand André, et consorts, pour cession, en 1897, d'un terrain nécessaire à l'établissement de la double voie entre les stations de Warquignies et de Saint-Ghislain;

5° Les sommes de cinquante-deux francs cinquante centimes (52 fr. 50 c.), de cinquante-deux francs cinquante centimes (52 fr. 50 c.) et trente-deux francs cinquante centimes (32 fr. 50 c.) dues respectivement à MM. Aimé Dieryckx, notaire à Thourout; Henri Berghman, notaire à Ostende, et Justin Boedts, notaire à Eerneghem, pour avoir procédé, en 1896, à l'évaluation d'un immeuble nécessaire à la construction d'une maisonnette de garde à Moere.

Art. 9. Le gouvernement est autorisé à rattacher au budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1902 une somme de quarante-six mille deux cent cinquante francs (46,250 francs), montant de la part d'intervention de la ville d'Ostende dans le coût de la construction d'un bâtiment annexe à la caserne en cette ville, destinée à couvrir des dépenses de construction, d'amélioration et d'ameublement des casernes, hôpitaux et autres établissements militaires.

Art. 10. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. P. DE SMET DE NAEYER.)

TABLEAU A.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1901, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1897 et antérieurs) et à des exercices clos (1898, 1899 et 1900), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1901.

BUDGET de l'exercice 1901.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1900 et antérieurs.	de l'exercice 1901.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				4 ^o BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	9	»	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1900 et 1901 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du trésor en circulation.	»	2,026,782 43
»	»	32	»	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.).	»	120,000 »
				Total pour le budget de la dette publique. fr.	»	2,146,782 43
				2 ^o BUDGET DE LA JUSTICE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
IX	»	44	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat	400,000 »	»
X	»	48	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. — Transfertement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. Articles de consommation et de transformation	»	53,593 45
»	XIIIb	»	59	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés	5,000 »	»
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
XIII	»	61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. Achat de terrains. — Plans	47,942 51	»
»	»	62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat.	3,500 »	»
				Total pour le budget de la justice. fr.	456,442 51	53,593 45
				3 ^o BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	3	»	Matériel.	»	40,300 »
»	»	5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	»	45,000 »
III	»	8	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, etc.	»	20,500 »

BUDGET de l'exercice 1901.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1900 et antérieurs.	de l'exercice 1901.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
IV	»	9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, etc.	»	48,000 »
V	»	12	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents, etc. .	»	75,000 »
				Total pour le budget des affaires étrangères. fr.	»	168,800 »
				4 ^e BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	5	»	Frais de route et de séjour; missions. fr.	»	1,835 90
II	»	10	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4. 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)	46 40	»
IV	»	19	»	Frais de bureau, d'impression, de reliure, etc., des administrations provinciales, etc.	36 20	»
»	»	21	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux, etc.	670 60	9,329 40
XII	»	85	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués, etc.	»	650 »
»	»	»	88 ¹	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.	391 »	»
XIII	»	»	111 ¹	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire. .	891 28	»
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
XV	»	115	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, etc., des nouveaux locaux universitaires . .	»	44,914 85
				Total pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	2,005 48	56,730 45
				5 ^e BUDGET DE L'AGRICULTURE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
VI	»	25	»	Conseil supérieur des forêts. — Stations météorologiques. — Encouragements à des sociétés forestières, etc. — Conférences et champs d'expériences, etc. — Frais divers	»	31,000 »
»	»	26	»	Forêts domaniales. — Culture et améliorations; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	8,086 »	»
»	»	29	»	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	»	5,000 »
VII	»	33	»	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole, etc.	»	380,000 »
VI I	»	45	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges, dépenses diverses	»	45,000 »
»	»	49	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. .	»	42,000 »
»	»	52	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments, etc. .	»	82,400 »

BUDGET de l'exercice 1901.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1901 et antérieurs.	de l'exercice 1900.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
		55		Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Bel- gique, adjoints à la commission royale des monu- ments, etc.	403 »	»
		61		Subsides aux écoles de musiques autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés mu- sicales, etc.	»	1,246 »
				Total pour le budget de l'agriculture. . fr.	8,489 »	526,346 »
				6 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
III		8		Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, etc.	»	90,000 »
VI			221	Allocation supplémentaire, à titre d'avance, au fonds spécial des dotations pour la constitution de pen- sions de vieillesse (art. 44 de la loi du 10 mai 1900).	»	500,000 »
				2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
XI		39		Recensement industriel fr.	»	440,000 »
				Total pour le budget de l'industrie et du travail fr.	»	700,000 »
				7 ^e BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
				Chemins de fer :		
II		8		Services communs. — Salaires des agréés et des ouvriers fr.	»	3,940 »
		44		— Subside à la caisse de re- traite, etc.	»	465 »
		43		— Conférences des chemins de fer belges, etc.	427 50	»
		45		Voies et travaux. — Salaires des agréés, etc. .	»	25,000 »
		47		— Outils, ustensiles et objets divers, etc.	»	390,000 »
		49		Traction et matériel. — Salaires des agréés et des ouvriers	»	704,690 »
		20		— Primes d'économie et de ré- gularité.	440 »	93,232 »
		21		— Combustible, etc.	»	950,000 »
		24		Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Salaires, etc.	»	479,000 »
		25		Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Primes, etc. .	10,302 »	20,402 »
		27		Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Publicité commer- ciale	4,486 70	»
		28		Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés. — Pertes, etc. .	1,434,200 »	1,581,200 »
				Postes, télégraphes et téléphones :		
III		36		Postes. — Traitements et indemnités, etc.	»	39,000 »
		37		Postes. — Transport des dépêches	»	750 »
		40		Postes. — Matériel, etc.	»	26,000 »

BUDGET de l'exercice 1901.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1900 et antérieurs.	de l'exercice 1901.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				Marine :		
IV	»	51	»	Traction et matériel fr.	»	157,000 »
				Dépenses imprévues :		
IX	»	56	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . .	28 »	2,000 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
X	»	57	»	Marine. — Traction et matériel.	»	24,500 »
				Total pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	1,446,254 20	4,197,179 »
				8 ^o BUDGET DE LA GUERRE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
III	»	45	»	Nourriture et habillement des malades : entretien des hôpitaux fr.	»	429,200 »
»	»	46	»	Service pharmaceutique	»	55,000 »
VII	»	24	»	Pain, viande et fourrages en nature	»	69,000 »
»	»	28	»	Chauffage et éclairage des corps de garde	»	68,000 »
IX	»	32	»	Pensions et secours	»	32,000 »
X	»	33	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . .	»	5,000 »
				Total pour le budget de la guerre. . fr.	»	358,200 »
				9 ^o BUDGET DE LA GENDARMERIE.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	4	»	Traitements, solde et autres allocations et presta- tions fr.	178 »	481,822 »
				Total pour le budget de la gendarmerie. . . fr.	178 »	481,822 »
				10 ^o BUDGET DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, etc. . fr.	5,431 37	»
»	»	5	»	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	»	45,000 »
III	»	47	»	Service des laboratoires	»	1,600 »
»	»	48	»	Suppléments de traitement	12,000 »	30,000 »
»	»	23	»	Matériel (administration des contributions, etc.) . .	22,000 »	58,000 »
IV	»	29	»	Matériel (administration de l'enregistrement) . . .	59 52	»
»	»	30	»	Dépenses du domaine	220 59	»
V	»	33	»	Routes : entretien, amélioration, redressement, plan- tations. — Parcs publics, squares et voies cy- clables : établissement et entretien. — Frais d'ex- pertise. — Subsidés.	»	270,000 »
»	»	34	»	Plantations nouvelles ; frais d'expertise	»	405,000 »
V	»	35	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations, etc.	399 87	150,000 »
»	»	36	»	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, etc.	462 80	43,000 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
VIII	»	53	»	Dépôt des archives de l'Etat à Gand ; construction et appropriations. fr.	8,472 20	»

BUDGET de l'exercice 1901.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1900 et antérieurs.	de l'exercice 1901.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	54	»	Hôtel du gouvernement provincial à Gand; travaux de parachèvement et de décoration intérieure . .	4,460 20	»
»	»	»	64	Acquisition d'un immeuble à Saint-Josse-ten-Noode, pour l'installation des services des directions gé- nérales de l'artillerie et du génie	74 »	»
				Total pour le budget des finances et des travaux publics fr.	52,900 55	702,600 »
				— — de la dette publique	»	2,146,782 13
				— — de la justice	156,442 54	53,593 45
				— — des affaires étrangères . .	»	168,800 »
				— — de l'intérieur et de l'instruc- tion publique	2,005 48	56,730 15
				— — de l'agriculture	8,189 »	526,346 »
				— — de l'industrie et du travail .	»	700,000 »
				— — des chemins de fer, postes et télégraphes	1,446,254 20	1,497,179 »
				— — de la guerre	»	358,200 »
				— — de la gendarmerie	178 »	181,822 »
				Ensemble. . fr.	1,666,049 74	9,092,052 73

TABLEAU B.

Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1901.

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
	2	4,200 »	3	4,000 »
	6	3,000 »	4	3,800 »
	8	30,800 »	5	1,300 »
	10	43,000 »	9	3,300 »
	21	61,000 »	12	1,200 »
	23	60,000 »	14	500 »
	32	87,000 »	22	7,500 »
	38	10,000 »	41	175,000 »
1 ^o Budget de la justice	46	6,000 »	43	500 »
	56	21,100 »	45	80,500 »
	60	50,300 »	49	13,750 »
	63	100,000 »	50	3,250 »
			51	4,700 »
			52	21,900 »
			54	2,200 »
			58	1,700 »
			59	700 »
			61	150,300 »
Total pour le budget de la justice. fr.		476,400 »		476,400 »
	37	20,291 60	29	10,000 »
2 ^o Budget de l'intérieur et de l'instruction publique	76	4,000 »	31	9,970 »
			32	321 60
			88	4,000 »
Total pour le budget de l'intérieur, etc. fr.		24,291 60		24,291 60
3 ^o Budget de l'industrie et du travail	24	3,000 »	46	3,000 »
Total pour le budget de l'industrie et du travail. . . fr.		3,000 »		3,000 »
	22	61,400 »	19	67,560 »
4 ^o Budget des chemins de fer, postes et télégraphes	31	6,160 »	44	20,000 »
	34	20,000 »		
Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr.		87,560 »		87,560 »
	7	4,607 76	4	17,400 »
	8	11,251 79	12	21,000 »
	9	15,096 16	23	41,546 45
5 ^o Budget de la guerre	25	5,300 »	31	25,337 85
	26	2,300 »		
	27	55,000 »		
	29	10,000 »		
	30	1,528 59		
Total pour le budget de la guerre fr.		105,284 30		105,284 30
— — de la justice		476,400 »		476,400 »
— — de l'intérieur et de l'instruct. publ.		24,291 60		24,291 60
— — de l'industrie et du travail		3,000 »		3,000 »
— — des chemins de fer, postes et télégr.		87,560 »		87,560 »
Ensemble.		696,235 90		696,235 90